



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 8930

Texte de la question

M. Jean-Louis Leonard attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur le manque d'effectif dans la gendarmerie. Il se fait le relais de nombreux observateurs qui constatent l'emploi d'escadrons de CRS et de gendarmes a garder des edifices publics. Il regrette que cette pratique tende a croitre mobilisant ainsi un effectif important dont l'utilite en d'autres lieux est averee. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer les statistiques correspondantes ainsi que les projets de son ministere sur ce dossier.

Texte de la réponse

La gendarmerie nationale participe sur l'ensemble du territoire au maintien du bon ordre et de la tranquillite publique ainsi qu'a la securite des biens et des personnes. Elle se voit aussi confier en metropole et dans les departements et territoires d'outre-mer la garde statique de differents edifices publics. Quatorze escadrons de gendarmerie mobile sont concernes quotidiennement par ces missions. Le ministere de la defense se montre tres vigilant dans le suivi de ces charges et effectue systematiquement les demarches necessaires pour faire cesser les services qui lui semblent devenus inutiles. La diminution reguliere du nombre d'unites sous requisition permanente a Paris est significative de cet effort. En effet, sur les vingt dernieres annees, le nombre d'escadrons en mission de garde statique a Paris est passe en moyenne de vingt a quatre.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8930

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4318

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 232